



La Ville de Lausanne et le numérique responsable

Réponse au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Ne nous laissons pas étouffer par la pollution numérique »

Rapport-préavis N° 2023 / 61

Lausanne, le 23 novembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Depuis la création du Service d'organisation et d'informatique (SOI) de la Ville de Lausanne en 1971 et l'acquisition de son premier ordinateur en 1974, la croissance inexorable des données à traiter et stocker a été une préoccupation permanente.

Consciente de son impact, la Ville a entamé différents programmes dans son histoire pour contenir l'expansion de l'infrastructure informatique et optimiser sa consommation d'électricité. Elle fait également partie de l'association « Partenariat des Achats Informatiques Romands » (PAIR), ce qui permet d'acquérir le meilleur matériel informatique en tenant compte des critères de prix, de durabilité, des ressources, de la consommation et de l'impact sociétal.

Par conséquent, au-delà de ces initiatives et des choix techniques réalisés afin de contenir au mieux l'empreinte numérique des services fournis par la Ville, l'obtention récente du label « Numérique Responsable de niveau 2 »¹ apporte des réponses concrètes aux questions posées par le postulat « Ne nous laissons pas étouffer par la pollution numérique » de Mme Denise Gemesio et consorts.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

13. L'innovation pour faciliter la vie de toute la population ;
14. Une administration exemplaire.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité expose les efforts réalisés par la Ville, en particulier pour réduire son empreinte et sa pollution numérique. L'objectif est de présenter les initiatives et actions entreprises dans le cadre du label « Numérique Responsable de niveau 2 ».

Ce rapport-préavis répond en outre au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Ne nous laissons pas étouffer par la pollution numérique », déposé le 11 janvier 2023.

3. Etat des lieux : le label Numérique Responsable

D'une manière générale, la Ville s'attache à contenir ses coûts de fonctionnement et à limiter l'impact numérique de ses services.

¹ Label Numérique Responsable : ce label est garant de la crédibilité de la démarche numérique responsable des entités labellisées. Le niveau 2 du label, plus exigeant que le niveau 1, s'obtient après un processus d'audit qui est ensuite formalisé au travers d'engagements sur plusieurs années. Voir les informations du site de l'Institut du Numérique Responsable en Suisse (Swiss Institute for Sustainable IT), <https://isit-ch.org>.

Aujourd'hui, la Ville de Lausanne stocke plus de 218 millions de fichiers et l'ensemble des données occupent plus de 580 téraoctets². Pour imaginer ce volume de données, il est possible de réaliser une comparaison avec le fameux CD-ROM. Pour stocker l'ensemble des données de la Ville sur ce media aujourd'hui, il faudrait utiliser l'équivalent de 830'000 CD-ROM.

Nombre de fichiers

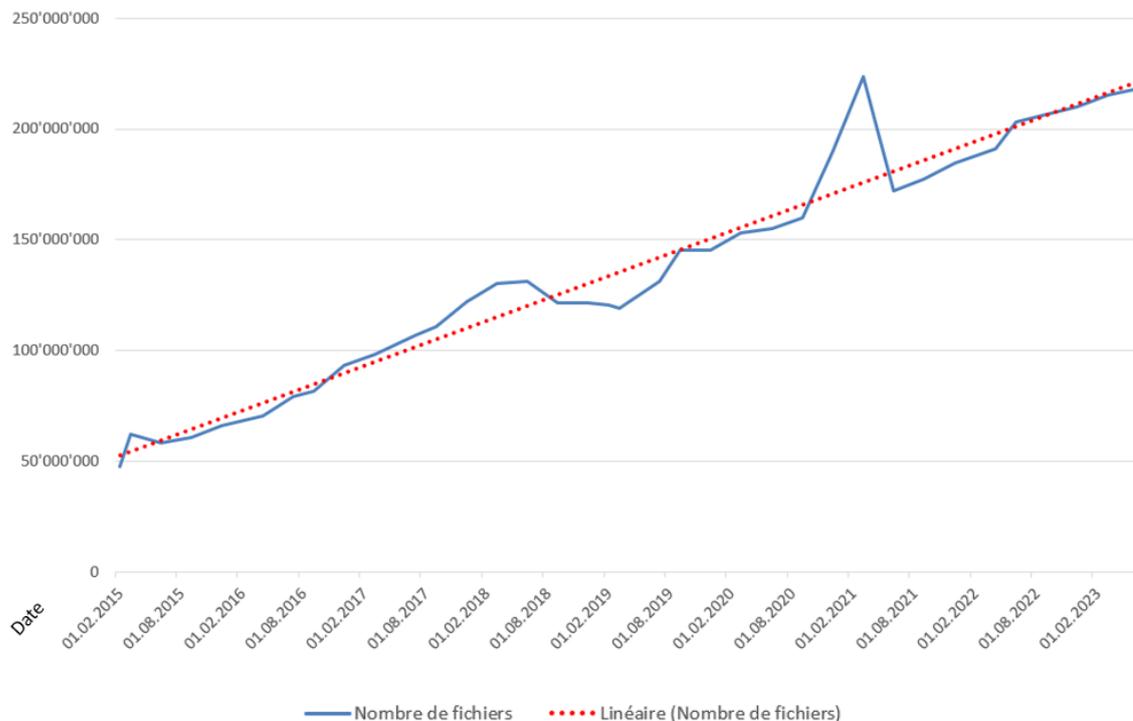


Figure 1 : Augmentation du volume de données entre 2015 et 2023.

Source : Outils de gestion des données du Service d'organisation et d'informatique.

Cette augmentation du volume des données ne va pas diminuer car la Ville, tout comme la société en général, continue sa transition numérique, aussi bien sur les services proposés à la population qu'à l'usage interne. De plus, les nouveaux services numériques basés sur l'Internet des objets (IoT) ou encore l'acquisition d'images vidéo promettent de générer encore plus de données à l'avenir.

Dans le but de se doter d'une vision stratégique plus ambitieuse sur les enjeux de l'augmentation du volume de données mais aussi de la pollution numérique en général (ordinateurs, imprimantes, données, etc.), la Ville a adopté le label « Numérique Responsable de niveau 2 ». Ce label, le plus exigeant afin de maîtriser l'empreinte environnementale à l'échelle de notre système d'information, permet d'adopter au travers d'un système validé par des experts du numérique une grille décisionnelle pertinente et adaptée aux enjeux évoqués. Le processus de labélisation a été entamé en 2021 ; la Ville a passé l'audit de validation fin 2022 et a obtenu le label « Numérique Responsable de niveau 2 » début 2023. La Ville de Lausanne est la première ville à obtenir ce label en Suisse.

Le label est basé sur cinq axes stratégiques et seize principes d'action³.

Enfin, le label propose également une cinquantaine d'initiatives et la Ville en a sélectionné une vingtaine à appliquer et développer durant les trois prochaines années.

² Un téraoctet (To) est une unité de mesure de quantité d'information numérique correspondant à 10^{12} octets. Quant à l'octet, il équivaut environ à un caractère.

³ Voir annexe 1 : Axes et plans d'action du label Numérique Responsable de niveau 2.

4. Les engagements du Numérique Responsable

Vingt-quatre initiatives⁴ du label Numérique Responsable seront développées à la Ville de Lausanne durant les trois prochaines années. Pour chaque initiative, la Ville s'engage à un certain niveau de résultat et doit démontrer les progrès réalisés. Au terme de ces trois années, le label de niveau 2 peut être confirmé pour une nouvelle durée de trois ans si les objectifs sont atteints.

La Ville concentrera tout particulièrement ses efforts sur les initiatives suivantes :

- établir des paramétrages permettant de limiter les impacts liés à l'utilisation des équipements et limiter le nombre de ceux-ci par personne ;
- prolonger la durée de vie des équipements par un entretien régulier et en privilégiant la réutilisation du matériel ou sa réparation, ceci afin d'avoir un matériel qui dure de 5 à 7 ans (ordinateurs de bureau et portables) ;
- choisir une configuration permettant de limiter les impacts liés au fonctionnement du centre de données (consommations, refroidissement, etc.) ;
- intégrer des clauses sociales et environnementales dans les appels d'offres et contrats en lien avec les services numériques (matériels, logiciels, consommables, etc.) ;
- partager des informations générales sur le thème du numérique responsable (actualités, chiffres clefs, interviews, etc.) au travers de l'Intranet et de newsletters ;
- communiquer en toute transparence sur les engagements et les indicateurs du numérique responsable via l'Intranet ;
- participer à des événements, ou les organiser, dans le but de sensibiliser les différents intervenants au numérique responsable ;
- intégrer le numérique responsable dans le plan de formation de la Ville pour tous les nouveaux membres du personnel ;
- responsabiliser les utilisateurs à la mise en œuvre des écogestes et des bonnes pratiques via des « trucs & astuces » publiés sur l'Intranet de la Ville.

Pour certaines de ces initiatives, des mesures sont d'ores et déjà mises en œuvre :

- au-delà d'actions concrètes comme la limitation du nombre d'équipements informatiques par personne, l'objectif est également de sensibiliser l'ensemble du personnel. Pour ce faire, en collaboration avec les différents services de communication de la Ville, plusieurs canaux de communication sont utilisés. En plus d'une page dédiée au numérique responsable sur le site de la Ville, une rubrique « Trucs et astuces » a également été mise en place et est mise à jour environ une fois par mois avec un nouvel article. L'objectif global est de responsabiliser les utilisateurs à la mise en œuvre des écogestes et des bonnes pratiques (TIR 13 et TIR 32) ;
- le nouveau personnel de la Ville de Lausanne est sensibilisé au numérique responsable dès son arrivée, le numérique responsable étant intégré au kit d'accueil contenant les informations indispensables à une bonne insertion au sein de l'administration communale (TIR 16) ;
- en ce qui concerne le respect des clauses sociales et environnementales lors de l'achat de matériel informatique, la Ville de Lausanne fait partie du Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR), dont les appels d'offres intègrent déjà ces clauses. La pondération liée à la responsabilité sociale et environnementale du matériel évalué s'élève à 20% (TIR 21) ;
- une collecte des téléphones mobiles et des tablettes a été organisée en mai 2023 auprès des guichets publics et des bibliothèques de la Ville, afin de leur donner une seconde vie ou de les recycler localement. L'opération a été conduite en collaboration

⁴ Voir annexe 2 : Les initiatives correspondent aux TIR (Types d'investissement responsable) du label Numérique Responsable de niveau 2.

avec l'association NoOPS⁵ et sera renouvelée à l'avenir (TIR 28 et TIR 13). En outre, deux boîtes de collecte ont été installées de manière permanente dans les espaces clients des SIL.

Les engagements pris sur trois ans pour chaque initiative figurent en annexe⁶.

A l'issue de l'exercice en cours, le respect de ces engagements permet de renouveler le label Numérique Responsable pour un nouveau cycle de trois ans. Dans le cas où la Ville n'arriverait pas à remplir totalement l'un des engagements annoncés, un système de pondération pourra se faire avec d'autres initiatives dont les résultats dépasseraient les attentes déclarées lors du premier audit.

5. Réponse au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Ne nous laissons pas étouffer par la pollution numérique »

5.1 Rappel du postulat

La digitalisation des entreprises bat aujourd'hui son plein. Le but est de rendre les données plus structurées et organisées et donc d'éviter de perdre du temps, optimiser le travail de toutes et tous. Mais la pollution numérique existe aussi et il ne faut pas nous laisser prendre de court. Usons des recommandations d'utilisation et des technologies qui sont mises à disposition pour limiter l'impact environnemental de nos programmes informatiques.

La pollution numérique désigne toutes les formes de pollution engendrées par le secteur informatique. Si le gros de cette pollution a lieu au moment de la fabrication du matériel – que l'on combat en rationalisant les objets informatiques, en les utilisant moins et en les faisant durer plus longtemps – la pollution due à l'utilisation des ressources peut également être combattue.

En parallèle de la généralisation de l'informatique dans le monde du travail, des programmes ont été mis en place pour mesurer la consommation d'électricité, la production de CO₂ et autres informations adjacentes liées à une application informatique. Ces mesures sont basées sur le nombre de connexions à des serveurs, le nombre de fois que la mémoire d'un ordinateur est lue, modifiée ou effacée. L'idée serait de pouvoir, à terme, limiter les applications qui auraient un mauvais score dans ces mesures et de prioriser leur remplacement ou leur optimisation.

De plus, afin de prendre des habitudes écologiquement responsables au sein de l'administration lausannoise, il serait important d'inciter les collaboratrices et les collaborateurs à suivre de simples recommandations qui permettraient de réduire l'utilisation d'énergie et la production de CO₂, comme par exemple utiliser le moins possible les vidéoconférences et prioriser un échange simplement vocal, réduire la luminosité des écrans, utiliser les programmes en mode « dark – sombre », l'hygiène dans la messagerie électronique, etc.

Le postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de :

- mettre en place des indicateurs écologiques concernant la production de CO₂, l'utilisation d'énergie, etc., sur les applications informatiques utilisées par la Ville afin de réduire les applications ayant un fort impact et de prioriser leur remplacement ou leur optimisation ;
- faire suivre au personnel de la Ville de Lausanne les recommandations d'utilisation du matériel informatique et des applications qui feraient en sorte de réduire l'impact environnemental.

⁵ L'association NoOPS (No Obsolescence Programmée Suisse) conduit des actions visant à allonger la durée de vie des objets, leur réparation et leur valorisation, c'est-à-dire pour lutter contre l'obsolescence programmée. Voir le site de la Ville de Lausanne : <https://www.lausanne.ch/operation-noops>.

⁶ Voir annexe 2 : Les engagements pris sur trois ans figurent dans le tableau de l'annexe, avec chaque initiative.

5.2 Réponse au postulat

Les postulants demandent d'étudier la possibilité de mettre en place des indicateurs afin d'identifier les applications les plus consommatrices en énergie et d'envisager leur optimisation ou leur remplacement.

La Ville de Lausanne est sensible à la rénovation et au remplacement des solutions informatiques obsolètes souvent les plus consommatrices d'énergie. Le choix des solutions à rénover comprend aussi bien des indicateurs environnementaux que techniques et fonctionnels. Pour ce faire, un crédit de CHF 2'500'000.- a été octroyé via le Préavis N° 2021/36 « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026 ».

Le premier axe retenu dans ce préavis, permettant de lutter contre la pollution numérique, est la rationalisation du parc applicatif de la Ville de Lausanne. Les gains sont multiples et cruciaux pour la Ville :

- réduire le nombre de solutions ;
- se concentrer sur certaines technologies et maintenir une expertise élevée ;
- avoir un système d'information homogène – renforcer la sécurité ;
- faciliter la mise à niveau des solutions lors des évolutions techniques ou légales ;
- réduire la charge de travail et les risques lors des maintenances correctives et évolutives ;
- réduire le nombre de fournisseurs.

Deux solutions ont été retenues dans le cadre de ce préavis pour rationaliser plusieurs petites solutions existantes : il s'agit du CRM (gestion de la relation clients) et de la solution Newsletter (gestion de l'envoi de newsletter).

Le second axe porte sur la lutte contre l'obsolescence : les anciennes solutions informatiques nécessitent des systèmes d'exploitation anciens. La modernisation du système d'information permet de réduire le nombre de solutions et l'infrastructure sous-jacente (par exemple les plateformes techniques Access, Open Xava et File Maker ont été remplacées dans plusieurs solutions par une technologie unique, la plateforme Low Code).

Par ailleurs, la Ville est partie prenante du projet Wisser : piloté par la fondation digitalswitzerland et l'agence de l'innovation de la Confédération (Innosuisse), ce projet regroupe des acteurs majeurs du monde économique, académique et quelques villes dont la Ville de Lausanne, impliquée dans le volet numérique du projet. L'objectif est de développer un écosystème numérique open source pour faciliter une évaluation cohérente et fiable des émissions de gaz à effet de serre. Ces services permettront d'obtenir des indicateurs pour les activités informatiques aussi bien pour des éléments unitaires (ordinateurs, logiciels) à venir ou existants que pour des projets entiers ou des groupes de solutions. L'ambition de la Ville dans ce projet est de disposer d'un outil d'aide à la décision qui permettra de piloter les choix au même titre qu'une évaluation financière.

Enfin, parmi les initiatives sur lesquelles la Ville concentrera ses efforts dans le cadre du label Numérique Responsable, plusieurs engagements répondent directement au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts :

- désormais, le numérique responsable est intégré dans le plan de formation de la Ville pour tous les nouveaux arrivants et fait partie du « kit d'accueil » de base. Un programme de formation continue avec un module lié au Numérique Responsable est également à l'étude ;
- le personnel communal est responsabilisé et incité à mettre en œuvre des écogestes et des bonnes pratiques via des trucs et astuces publiés sur l'Intranet de la Ville. Des conseils sont aussi diffusés par des messages renouvelés régulièrement et affichés automatiquement au démarrage des postes de travail ;
- une politique de rationalisation des imprimantes permettant une réduction des impressions par le personnel et une réduction du nombre d'imprimantes a été mise en

place depuis plusieurs années et doit continuer à être déployée dans les années à venir.

En parallèle, le programme d'encouragement à l'efficacité énergétique équiwatt adresse également la question de la consommation d'énergie numérique dans le cadre de plusieurs projets. Deux campagnes de sensibilisation sur ce thème ont notamment été menées en 2022 et 2023, dans le cadre desquelles une communication sur plusieurs canaux a été déployée (destinée principalement à la population mais également à l'administration). En plus de sa participation au projet de boîtes de collecte mis en place avec NoOPS, équiwatt a également soutenu le développement de l'outil CarbonViz. Conçu par la HEIG-VD, celui-ci permet de suivre la consommation d'énergie de ses pratiques en ligne. Avant sa diffusion, il a été testé par certaines collaboratrices et collaborateurs de la Ville et est maintenant disponible en téléchargement libre et gratuit.

Grâce aux actions en cours et aux engagements pris, la Municipalité estime avoir répondu à la demande de la postulante et des postulants.

6. Impact sur le climat et le développement durable

L'adoption du label Numérique Responsable de niveau 2 doit permettre de contenir l'impact du numérique au sein de l'administration communale. Tous les engagements pris dans le cadre de ce label ont donc un impact direct sur le climat et le développement durable.

7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Plusieurs mesures permettent d'intégrer dans le processus de création et d'élaboration d'un projet informatique l'évaluation des besoins en accessibilité et la définition des standards et objectifs à atteindre pour une solution numérique.

En effet, grâce aux normes Web Content Accessibility Guidelines (WCAG)⁷, les personnes souffrant de certains handicaps visuels peuvent naviguer au travers des pages Internet car celles-ci adoptent un format spécial facilitant la lecture.

En adoptant ces normes, le processus de réalisation des sites Internet est plus long et demande des ressources spécialisées supplémentaires. Toutefois, dans un but d'exemplarité et d'engagement figurant au programme de législature 2021-2026, l'accessibilité fait partie des principes que la Ville tient à généraliser. La stratégie qui sera adoptée abordera les différents aspects humains et financiers et découlera d'un travail de Master du cursus Executive MBA réalisé en 2023 par le responsable Green-IT et Innovation du Service d'organisation et d'informatique.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2023 / 61 de la Municipalité, du 23 novembre 2023 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

⁷ Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) : ces règles pour l'accessibilité des contenus web ont été développées dans le but de fournir un standard unique commun.

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

- Annexes :
1. axes et plans d'action du label Numérique Responsable de niveau 2 ;
 2. TIR (Types d'investissement responsable) du label Numérique Responsable de niveau 2 et engagements pris par la Ville de Lausanne sur trois ans ;
 3. label Numérique Responsable de niveau 2.



Service d'organisation
et d'informatique

Annexes

Annexe 1 – Axes et plans d'action du label Numérique Responsable de niveau 2

Axe	Numéro	Plan d'action
1. Stratégie et gouvernance	PA1	Intégrer le Numérique Responsable (NR) dans la stratégie de l'organisation
	PA2	Formaliser sa politique « numérique responsable »
	PA3	Déployer sa politique "numérique responsable"
2. Soutien à la stratégie NR	PA4	Animer la démarche pour faire adhérer les parties prenantes internes et externes
	PA5	Intégrer l'accessibilité numérique
	PA6	Favoriser et accompagner le développement des compétences en NR
	PA7	Faire de sa communication une vitrine de son engagement NR
3. Cycle de vie des services numériques	PA8	Favoriser la sobriété et l'allongement de la durée de vie dès la phase d'achats
	PA9	Adopter une gestion responsable de ses équipements (poste de travail, impression, téléphonie, consommables...)
	PA10	Adopter une gestion responsable de ses logiciels, applications et services distants
	PA11	Adopter une gestion responsable de ses infrastructures (réseaux, serveurs, centre de données...)
	PA12	Adopter une gestion responsable des données
4. Etendre sa démarche NR	PA13	Encourager la mutualisation des outils et de la connaissance
	PA14	Valoriser le numérique comme levier d'action
5. Leviers externes des collectivités	PA15	Déployer la politique NR au niveau du territoire et de ses principaux acteurs
	PA16	Agir pour l'inclusion numérique sur le territoire



Annexe 2 – TIR (Types d'investissement responsable) du label Numérique Responsable de niveau 2 et engagements pris par la Ville de Lausanne sur trois ans

TIR1	Formaliser l'engagement de la direction
	Engagement préalable à la labellisation.
TIR2	Définir la stratégie NR et les moyens associés
	Engagement préalable à la labellisation.
TIR3	Identifier les principaux enjeux sociaux et environnementaux du numérique pour l'organisation
	Engagement préalable à la labellisation.
TIR4	Définir des indicateurs de NR pour le pilotage de la politique NR
	Engagement préalable à la labellisation.
TIR5	Définir et planifier un plan d'action numérique responsable
	Engagement préalable à la labellisation.
TIR6	Identifier et accompagner les porteurs de projet de la démarche NR
	Engagement préalable à la labellisation.
TIR7	Créer un comité de suivi pluridisciplinaire (élus, direction générale, services informatiques, développement durable...)
	Engagement sur 3 ans : Réunion du comité de suivi tous les 4 à 6 mois en fonction de l'évolution des objectifs et initiatives.
TIR9	Identifier les parties prenantes avec qui interagir sur le NR et se mettre en lien avec elles
	Engagement sur 3 ans : Basé sur le choix des parties prenantes identifiées, organisation d'au moins une séance par année pour informer et échanger sur la stratégie NR de la Ville de Lausanne.
TIR10	Partager des informations générales sur le thème du NR (actualités, chiffres clefs, interviews...)
	Engagement sur 3 ans : Communication sur la thématique NR en rapport avec les activités de la Ville de Lausanne deux fois par an via les vecteurs suivants : <ul style="list-style-type: none">— Site internet de la Ville— Site intranet de la Ville— Rebond via la newsletter interne pour chaque publication— Rebond via une accroche interne pour chaque publication.



TIR11	Communiquer en toute transparence sur les engagements et les indicateurs NR de l'organisation
	Engagement sur 3 ans : Mise en ligne des engagements sur la page NR de la Ville de Lausanne. Communication sur l'avancement des engagements deux fois par an via les vecteurs suivants : <ul style="list-style-type: none">— Site intranet de la Ville— Rebond via la newsletter interne pour chaque publication— Rebond via une accroche interne pour chaque publication.
TIR13	Participer ou organiser des événements pour sensibiliser les parties prenantes au NR
	Engagement sur 3 ans : Organisation d'événements avec les collaboratrices et collaborateurs. Minimum un par année.
TIR16	Intégrer le NR dans le plan de formation de l'organisation
	Engagement sur 3 ans : Intégration d'une sensibilisation de 15 minutes dans le kit d'accueil et d'introduction du nouveau personnel de la Ville de Lausanne. Un questionnaire de 10 à 15 questions sera ensuite réalisé afin de valider la sensibilisation.
TIR20	Disposer de sites Internet sobres et accessibles
	Engagement sur 3 ans : Mesure des sites intranet et internet de la Ville de Lausanne, liste des URL à définir et documenter. Réalisation d'une mesure deux fois par année à l'aide de l'outil "gtmetrix.com". Identifier les deux mesures les plus pertinentes pour l'amélioration du score, préparation des mesures correctives et application des mesures correctives.
TIR21	Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les appels d'offre et contrats en lien avec les services numériques (matériels, logiciels, consommables...)
	Engagement sur 3 ans : Contrôle continu des clauses d'engagement du PAIR : <ul style="list-style-type: none">— de la liste des labels à exiger ou à préférer pour chaque lot— des critères de responsabilité sociétale à évaluer en collaboration avec EPER pour le prochain et Electronics Watch— affiliation à Electronics Watch pour la surveillance des conditions de travail dans les chaînes de fabrication.
TIR25	Etablir des paramétrages permettant de limiter les impacts liés à l'utilisation des équipements
	Engagement sur 3 ans : Modification et application du règlement du personnel spécifiant le nombre de postes de travail par employée ou employé. Un poste maximum (laptop/desktop). Les accessoires (écran / clavier / souris) sont uniquement mis en place au bureau, pas pour le télétravail.
TIR27	Prolonger la durée de vie des équipements par un entretien régulier et en privilégiant la réutilisation du matériel ou sa réparation
	Engagement sur 3 ans : Contrôle continu des clauses d'engagement du PAIR sur la durée minimum d'exploitation prévue. Réparation des ordinateurs dans la limite des stocks du SOI.



TIR28	Récupérer les équipements inutilisés ou hors d'usage pour les orienter vers des filières de valorisation, en favorisant le don ou le reconditionnement
	Engagement sur 3 ans : Mise en place des objectifs du matériel récupéré et traité par l'association « Realise ».
TIR32	Responsabiliser les utilisateurs à la mise en œuvre des écogestes et des bonnes pratiques
	Engagement sur 3 ans : Poursuite du déploiement du système de "Follow-You printing" dans tous les services de la Ville. Il est prévu de déployer cette technologie via au moins un service par an.
TIR35	Recourir à un centre de données engagé sur la mise en œuvre de bonnes pratiques et assurer un suivi régulier de ses performances NR
	Engagement sur 3 ans : Adhésion au European Code of Conduct on Data Centre Energy Efficiency pour un des Data Centres de la Ville de Lausanne (évaluation en cours).
TIR36	Choisir une configuration permettant de limiter les impacts liés au fonctionnement du centre de données (consommations, refroidissement...)
	Engagement sur 3 ans : Adhésion au European Code of Conduct on Data Centre Energy Efficiency pour 1 des Data Centres de la Ville de Lausanne (évaluation en cours).
TIR41	Encourager ses collaborateurs à contribuer à un projet d'intérêt général en lien avec le NR
	Engagement sur 3 ans : Organisation d'événements avec les collaboratrices et collaborateurs. Minimum un par année.
TIR42	Réaliser ou soutenir des actions NR orientées grand public sur son territoire
	Engagement sur 3 ans : Organisation d'événements avec des partenaires externes. Minimum un par année.
TIR47	Impulser des démarches de service public adaptées aux populations utilisatrices
	Engagement sur 3 ans : Suivi continu du développement des services digitaux de la Ville de Lausanne. Validation de l'existence des guichets physiques pour s'assurer de ne pas marginaliser la population en situation d'illectronisme.
TIR48	Soutenir l'accompagnement des personnes éloignées du numérique
	Engagement sur 3 ans : Suivi continu de l'effort de la Ville sur l'accompagnement et la formation pour adultes.



CERTIFICAT D'ATTRIBUTION DU LABEL NUMERIQUE RESPONSABLE NIVEAU 2

TÉMOIN DE L'ENGAGEMENT DE LA **Ville de Lausanne** EN FAVEUR DU NUMERIQUE RESPONSABLE

Le présent certificat est décerné ce jour à la Ville de Lausanne à l'issue de l'analyse de ses engagements de progrès par le Comité de Labellisation NR.

Celui-ci a considéré, au regard de l'évaluation de maturité NR réalisée par BUREAU VERITAS CERTIFICATION que les engagements pris sur 36 mois permettront de faire progresser l'organisation de manière significative en matière de Numérique Responsable sur cette période.

Le présent certificat est délivré à la **Ville de Lausanne** pour une durée de 36 mois, sous réserve d'une confirmation effective de la mise en œuvre des engagements de progrès annoncés via une évaluation de suivi réalisée par un évaluateur partenaire après une période de 18 mois à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 13/03/2023

M. Jean-Christophe CHAUSSAT, Président de l'INR



Fait à Paris, le 13/03/2023

M. Alan FUSTEC, Président de l'Agence LUCIE

